

**École Supérieure d'art  
de Lorraine site Épinal**

**FICHE D'INSCRIPTION  
COMMISSION D'ÉQUIVALENCE  
SESSION 2012**

Nom : .....

Prénom : .....

Sexe : .....

Nationalité : .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone fixe : ..... Téléphone portable : .....

Email : .....

**Etudes secondaires :**

Lycée (nom et adresse) :

.....  
.....

Baccalauréat obtenu : .....

Année d'obtention : .....

(joindre la photocopie)

(n'oubliez pas de joindre le tableau parcours scolaire et universitaire)

Désire s'inscrire à la commission locale d'équivalence du 25 avril 2012 à l'école supérieure  
d'art de Lorraine site Épinal – Session 2012.

Date et Signature

**A RETOURNER avant le 26 mars 2012**

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART DE LORRAINE ÉPINAL

15, rue des Jardiniers 88000 EPINAL

Tél : 03.29.68.50.66

Email : [ecole.image@wanadoo.fr](mailto:ecole.image@wanadoo.fr)

## École Supérieure d'Art de Lorraine site Épinal

### COMMISSION D'ÉQUIVALENCE MERCREDI 25 AVRIL 2012

#### Conditions d'admission :

Sont concernés les étudiants de moins de 28 ans ayant accompli au moins deux années d'études artistiques dans un établissement d'enseignement supérieur reconnu par l'Etat, en France ou à l'étranger, ne relevant pas du Ministère de la Culture.

*L'intégration se fait selon la règle du N-1. Les dossiers des candidats devront être approuvés par la Commission Nationale d'Equivalence. Les candidats non francophones devront justifier d'un niveau de maîtrise de la langue française validé par le TCF : test de connaissance de la langue française. Le TCF est exigé et le niveau obligatoire requis pour une insertion en année de diplôme est le niveau B2 (niveau 4). Il devra être obtenu avant fin juin 2012. Le TCF peut être passé à l'étranger dans les institutions habilitées telles que les ambassades de France, les universités... ou en France, dans les centres agréés par le CIEP (centre international d'études pédagogiques). Les coordonnées de ces centres, les dates et les modalités d'inscription sont indiquées à l'adresse suivante : <http://www.ciep.fr>*

La fiche d'inscription est à télécharger sur le site de l'école et à renvoyer avant le **26 mars 2012** (cachet de la poste faisant foi), **les dossiers possédant des pièces manquantes ne seront pas pris en compte**. A la réception de votre dossier complet, une convocation vous sera adressée.

#### Pièces à fournir :

- Formulaire d'inscription et le tableau de parcours scolaire et universitaire à télécharger sur le site de l'école,
- Copie certifiée conforme des diplômes obtenus et certificat de scolarité pour l'année en cours,
- Le détail des cours et relevé de notes pour l'étudiants titulaire du BTS ou en cours d'obtention,
- Curriculum vitae,
- Copie de la carte d'identité nationale ou du passeport,
- Une photo d'identité,
- Trois enveloppes autocollantes affranchies au tarif normal en vigueur avec adresse (format 22/11),
- Relevés de notes,
- Pour les étudiants français, la photocopie du certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense,
- Lettre de motivation,
- Un chèque de 15,00 euros à l'ordre du Trésor Public (en cas de désistement aucun remboursement ne sera effectué).

**Pour les étudiants de nationalité étrangère ils devront y ajouter :**

- Attestation du TCF (niveau B2) (les candidats non francophones doivent maîtriser parfaitement le français lors de l'entretien),
- Titre de séjour en cours de validité,
- Les documents doivent être traduits et certifiés.

**Organisation de la commission :**

La commission est composée d'enseignants. Lors de cette commission les candidats devront présenter un dossier artistique de travaux personnels (plastiques, graphiques, sonores, vidéo, photographies...). Le jury propose le niveau d'insertion. La liste des candidats est ensuite envoyée au Ministère de la Culture à PARIS pour décision par la Commission Nationale.

**Bourses d'études :** Pour la procédure se connecter sur le site internet du Crous Nancy Metz : [www.crous-nancy-metz.fr](http://www.crous-nancy-metz.fr)

**Logement :** vous pouvez contacter la Maison de l'Etudiant (AGSU) au 03.29.64.14.40.

**Droits d'inscription :** à titre indicatif en 2011 les droits d'inscription étaient de 310 euros pour les spinaliens et 590 euros pour les non spinaliens. A savoir, si l'étudiant choisit son logement sur la ville d'Épinal il sera considéré comme spinalien.

**Résultats :** Les résultats seront communiqués par courrier et consultables sur le site Internet de l'école. Aucun résultat ne sera donné par téléphone.

**PARCOURS SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE**

**NOM ET PRÉNOM DU CANDIDAT :**

<b>ANNÉES SCOLAIRES</b>	<b>INTITULÉ DES ÉTUDES SUIVIES</b>	<b>ETABLISSEMENT avec adresse</b>	<b>DIPLOME EN COURS</b>	<b>DIPLOMES OBTENUS</b>